

ARRÊTÉ DE LA PRESIDENTE
ETABLISSANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2026

L'INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Vu le code général de la fonction publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
Vu la délibération n°D2023-9-5-8 du 6 octobre 2023 fixant les lignes directrices de gestion,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

- **AVANCEMENT AU GRADE DE : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE**

NOM / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
PONCIN Natacha	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	01/06/2026

- **AVANCEMENT AU GRADE DE : REDACTEUR PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE**

NOM / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
LECARDINAL Sarah	Rédacteur	01/06/2026

- **AVANCEMENT AU GRADE DE : REDACTEUR PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE**

NOM / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BESNEHARD Véronique	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	01/06/2026

- **AVANCEMENT AU GRADE DE : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE**

NOM / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
DE PINHO CORREIA Jimmy	Adjoint technique	01/07/2026

- **AVANCEMENT AU GRADE DE : AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL**

NOM / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
ORIEULT Bertrand	Agent de maitrise	01/06/2026

AVANCEMENT AU GRADE DE : TECHNICIEN PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

NOM / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
ROGER Jean-Marc	Technicien principal 2 ^{ème} classe	01/06/2026

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis : au Centre de Gestion 14, Centre des finances publiques de Vire Normandie et notifié à l'intéressée.

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à VIRE NORMANDIE, le 13 mars 2026

Pour la Présidente,
Le vice-président délégué en charge des Ressources Humaines,
Gilles FAUCON,

Notifié le :
Signature de l'agent